

Comptabilité financière et gouvernement des entreprises : le potentiel des études de cas pour la compréhension des processus

Introduction

La comptabilité financière peut être considérée comme une partie intégrante du système de gouvernement des entreprises (désormais GE). Elle contribue à circonscrire l'espace discrétionnaire du dirigeant, dans la mesure où elle constitue un outil de mesure de la performance à la disposition des partenaires de la firme¹. Dans ce contexte, nous pouvons citer l'exemple de l'Allemagne, où une loi concernant le contrôle et la transparence des entreprises (*Gesetz zur Kontrolle und Transparenz im Unternehmensbereich, KonTraG*) a été promulguée récemment. Étant une émanation du débat public sur le GE, elle spécifie un certain nombre de règles concernant la certification des comptes. Malgré les aspects contraignants des mécanismes de GE, le dirigeant peut cependant, dans certaines circonstances, faire une utilisation des méthodes comptables lui permettant d'accroître sa latitude managériale (Pochet, 1998). Ainsi, son champ d'action est susceptible d'évoluer en fonction de ses choix discrétionnaires. Ces derniers concernent, entre autres, la comptabilité, comme en témoigne un certain nombre d'exemples. L'accès au marché des capitaux américain via la cotation à New York, souhaité par certaines entreprises étrangères comme Daimler Benz (désormais Daimler Chrysler), nécessite des ajustements considérables du référentiel comptable. De même, une entreprise comme Usinor, pendant longtemps dans le giron de l'État, a dû entreprendre un important effort de transparence préalablement à sa privatisation. Ceci était perçu comme une condition indispensable pour convaincre les partenaires potentiels d'alimenter par leurs ressources le processus de création de valeur.

Autrement dit, la gestion active des méthodes comptables permet, entre autres, d'influencer la latitude du dirigeant à recourir à certains types de financement. Comme mécanisme de GE, la comptabilité financière ne constitue donc pas un moule immuable, mais évolue dans le champ de l'interaction entre la stratégie du dirigeant et les exigences des autres partenaires de la firme (actionnaires, créanciers, Etat, ...). Supposer une telle structure interactionniste pour expliquer l'évolution du rôle de la comptabilité à l'intérieur d'un système de GE dynamique soulève alors la question des méthodologies adaptées à l'étude de ce phénomène.

En effet, l'acceptabilité d'une théorie explicative est tributaire de la solidité de ses hypothèses face à l'épreuve des faits. Le chercheur doit donc tenter de mettre en place le dispositif d'une confrontation de la théorie avec la réalité. Dans ce contexte, le cadre interactionniste, supposé pour les besoins d'une explication du processus de changement des méthodes comptables, implique des exigences particulières. Ces dernières résultent à la fois de la nature des données pouvant être collectées et de la complexité des relations étudiées. Ainsi, la compréhension des motivations du dirigeant passe par l'analyse de sa perception des opportunités. Ces dernières dépendent également de l'environnement réglementaire et institutionnel. Or, les données perceptuelles et institutionnelles sont souvent de nature qualitative, nécessitant le recours à des sources textuelles. Par ailleurs, la nature dynamique des relations implique parfois la nécessité du suivi du processus de changement sur un horizon temporel relativement étendu. Ces arguments mettent en exergue la pertinence des études de cas comme un moyen privilégié pour tester la plausibilité des hypothèses.

Cet article sera structuré en trois sections. La première, en présentant un certain nombre d'études de cas réalisées par divers auteurs, illustre les questions de recherche et les enjeux concrets pouvant être abordés grâce aux études de cas. Cette analyse succincte montre, par ailleurs, qu'il existe déjà une pratique des chercheurs employant cette méthode. La deuxième section pose la question de la valeur scientifique des cas. Il paraît, en effet, délicat de conclure à la validité d'une théorie sur la base de quelques exemples particuliers. Ainsi,

l'étude de cas vise à accroître notre confiance en l'acceptabilité des hypothèses concernant des relations complexes plutôt que de démontrer la représentativité statistique. En ce sens, il s'agit d'une méthodologie complémentaire, qui remplit une fonction particulière à l'intérieur du processus scientifique plus large. A défaut d'un canon méthodologique comparable à la théorie statistique, la conception rigoureuse et la description détaillée de l'étude de cas sont des critères de qualité importants. Ces derniers font l'objet de la troisième section, qui souligne l'importance du maintien de la « chaîne de preuves » (3.1.) et des moyens visant à réduire l'incertitude des indices (3.2.). Nous traiterons, enfin, des exigences particulières en matière d'analyse des données qualitatives (3.3.).

1. Quelques exemples d'études de cas concernant le GE et la comptabilité

Il existe désormais un certain nombre d'illustrations de l'utilité de la méthode des cas pour approfondir notre compréhension des mécanismes qui sous-tendent l'évolution des structures de GE. De nombreux exemples nous proviennent du *Journal of Financial Economics*, qui, en 1989, a pris l'initiative de créer une rubrique exclusivement dédiée aux études dites « cliniques ». Au cours des dix années depuis sa création, un ensemble de quarante articles a été publié dans cette rubrique². Plus récemment, un colloque s'est tenu à Harvard (juillet 1999), consacré aux méthodologies « de terrain ». Certaines de ces études permettent d'apprécier plus particulièrement le rôle de la comptabilité dans le processus complexe d'évolution des structures d'incitation et de contrôle. Le tableau 1 contient des exemples du type de problématique, pour lequel l'étude de cas s'avère comme une méthodologie particulièrement adaptée.

Tableau 1 : Exemples d'études de cas concernant l'interaction entre comptabilité et GE

	Baker et Wruck (1989)	Wruck (1994)	Healy et Palepu (1995)	Gilson (1999)
Thème étudié	mécanismes qui relie un changement des structures de GE (LBO) à une augmentation de la valeur	le rôle de la politique financière comme catalyseur du changement organisationnel	sous-évaluation perçue du titre et communication avec les investisseurs	problème informationnel perçu dans le contexte d'un changement majeur des structures de GE.
Rôle de la comptabilité	les <i>debt covenants</i> , un élément central du dispositif mis en place, se fondent sur les documents comptables audités ; l'étude souligne l'importance de l'interaction entre facteurs multiples	adaptation du système de mesure de la performance (contrôle interne) apparaît comme un des éléments d'une stratégie volontaire de changements cohérente avec l'accroissement du levier financier	changement de la politique comptable et politique financière sont des mesures complémentaires pour signaler optimisme aux investisseurs	réponse de la direction à la sous-évaluation du titre : GAAP perçus comme source importante du problème, mise en place d'une nouvelle méthode pour enregistrer la performance (innovation)
Période étudiée	décembre 1986 à septembre 1988	plusieurs années	octobre 1988 à octobre 1993 ; « complex and slow process »	janvier 1987 à juin 1996
Source et nature des données	entretiens (investisseurs, direction), documents internes, prospectus, 10-K, <i>Wall Street Journal</i> ; données qualitatives et quantitatives	entretiens (direction, salariés), documents internes, COMPUSTAT ; données qualitatives et quantitatives	entretiens (directeur financier, membre du CA, analystes), rapports financiers, communiqués de presse, rapports d'analystes, presse financière; données qualitatives et quantitatives	entretiens (dirigeants, banquiers, analystes, syndicalistes, investisseurs), communiqués de presse, divers documents internes, note d'opération, rapports annuels, 10-K, journaux, rapports des analystes ; données qualitatives et quantitatives
Méthodes d'analyse	analyse financière, analyse des motivations et des raisons des acteurs	analyse financière, analyse des motivations , interprétation par rapport à théorie, diagramme de rentabilité anormale	analyse financière, interprétation par rapport à la théorie, tableaux et diagrammes <i>chronologie et rentabilités</i>	analyse financière, interprétation de texte (attitudes), tableau <i>chronologie et rentabilités</i>
Fonction scientifique de l'étude de cas	« comprendre les mécanismes » reliant 2 variables	contribution à une « compréhension approfondie »	test de la plausibilité de 2 théories	exploratoire

Les thèmes étudiés sont relativement variés, à commencer par les implications d'un *leveraged buyout* (LBO) en termes de création de valeur (Baker et Wruck, 1989), en passant par la volonté des dirigeants à créer un choc organisationnel salutaire (Wruck, 1994), pour aboutir aux problèmes informationnels liés à un changement majeur des structures de GE (Gilson, 1999). Selon les études, l'analyse du rôle de la comptabilité revêt une plus ou moins grande importance. Ainsi, dans le cas du LBO de Scott (Baker et Wruck, 1989), les documents comptables audités constituent un moyen pour les créanciers de surveiller le respect des clauses du *debt covenant*. Wruck (1994) s'intéresse au processus de changement du système de contrôle interne de Sealed Air Corporation. Dans ce contexte, la mise en valeur de nouvelles mesures de la performance ressort comme un facteur crucial. Healy et Palepu (1995) soulignent la complémentarité d'un changement de la politique comptable et d'un changement de la politique financière à l'intérieur d'une stratégie visant à convaincre les investisseurs externes de la bonne santé de l'entreprise (CUC International). Il s'agit d'une illustration de la relation entre la communication financière et l'émission de signaux fondés sur des actions concrètes. Dans l'étude de Gilson (1999), enfin, c'est l'innovation comptable, qui est conçue comme une réponse au problème informationnel perçu par la direction de United Airlines comme le résultat d'un changement majeur des structures de GE. En effet, le résultat enregistré selon les standards comptables américains (US-GAAP) rend l'interprétation des implications financières de l'actionnariat salarié difficile. Cette situation se reflète dans une mauvaise appréciation de la part des analystes financiers et dans une sous-évaluation du titre en Bourse. Une nouvelle méthode pour afficher le résultat est alors conçue pour pallier à ce problème.

Malgré cette diversité des thèmes, il existe un certain nombre de convergences au niveau de la méthode. En effet, l'ensemble des travaux précités a en commun l'étude de l'interaction complexe entre des facteurs multiples. C'est-à-dire que la comptabilité s'insère dans la dynamique organisationnelle plus large. L'étude de cas apparaît donc comme un outil

méthodologique particulièrement adapté à l'examen de la plausibilité d'une grille théorique qui suppose l'existence de complémentarités à l'intérieur d'un système complexe et dynamique. Dans ce contexte, la contingence temporelle joue un rôle central. En effet, seulement le suivi du cas sur un horizon temporel relativement étendu confère potentiellement la capacité d'observer les mécanismes de causalité à l'oeuvre. Par conséquent, une des caractéristiques des articles résumés dans le tableau 1 est la relative longueur de la période, pendant laquelle est observée la trajectoire des entreprises concernées. Le fait que les auteurs s'intéressent généralement à un ensemble d'événements et d'effets, qui se déroulent sur plusieurs années, suggère que ce type de méthodologie est particulièrement adapté à une approche processuelle.

Au delà de cette adéquation entre l'étude de cas et une problématique dynamique, visant à mieux comprendre les causes multiples influençant le processus de changement des structures de GE, cette méthode empirique possède un autre avantage. Il s'agit de la possibilité d'une réponse au problème posé par la nature des variables utilisées dans certains travaux théoriques constitutifs de la théorie du GE³. Ainsi, un concept tel que *l'espace discrétionnaire* du dirigeant semble difficile à capter par une simple mesure quantitative. L'identification de la *perception* des conflits d'intérêts par les différents partenaires de la firme est également une tâche complexe. L'approfondissement d'un cas particulier possède alors l'avantage de donner potentiellement accès à un grand nombre de données *qualitatives*, permettant de compléter les conclusions issues de l'analyse des données quantitatives. Le tableau 1 montre, en effet, que, dans la pratique, les études cliniques recourent généralement à des sources de données multiples. Ceci permet de combiner, notamment, les données qualitatives *et* quantitatives. Concernant les données qui se présentent sous forme de textes, les chercheurs pratiquant les études de cas affichent le souci de combiner plusieurs sources. Typiquement, différentes sortes de documents écrits sont complétées par des entretiens avec les responsables de l'entreprise *et/ou* de ses partenaires. Dans les sources écrites les plus

facilement accessibles, on trouve notamment les rapports financiers, la presse et des rapports d'analystes. Certains auteurs ont même accès à des informations internes confidentielles (cf. Baker et Wruck, 1989, p. 168), qu'ils ne peuvent pas citer, mais qui peuvent contribuer à leur confiance en la force des conclusions. Globalement, le recours aux sources multiples contribue à obtenir une compréhension plus riche de la dynamique d'un cas. Il permet, par ailleurs, de contrôler l'exactitude d'un certain nombre d'informations.

Comme les sources de données, les méthodes d'analyse qui leur sont appliquées sont très variées. A ce niveau, les exemples cités ont en commun une analyse approfondie de la situation financière et économique. Ainsi, les principaux indicateurs financiers et leur évolution potentielle sont soumis à un examen systématique. Dans ce contexte, les auteurs ne se contentent pas d'une simple description des chiffres-clé, mais cherchent systématiquement à mettre en évidence les liens entre ces derniers et l'environnement organisationnel et ses changements. On analyse, par exemple, l'impact de l'accroissement du levier financier sur les flux d'autofinancement et sur l'utilisation de nouvelles mesures de performance (Wruck, 1994). A côté de ces données « objectives » par rapport aux flux financiers et aux obligations contractuelles, les chercheurs procèdent également à une interprétation des motivations et des attitudes des acteurs. Il s'agit, par exemple, de connaître les raisons qui ont poussé tel ou tel dirigeant à adopter un changement de la politique comptable. Dans ce contexte, la perception d'un problème et de ses solutions potentielles par les principaux acteurs fait l'objet d'une interprétation « subjective » de la part du chercheur. A ce sujet, il est intéressant de constater que l'analyse des données qualitatives, permettant d'inférer les raisons des acteurs, revêt souvent un caractère moins systématique que l'analyse des données financières. En effet, les critères de l'interprétation des données qualitatives ne sont pas toujours explicités par les auteurs⁴. Ceci pose le problème de l'appréciation de la validité des conclusions par un lecteur critique. Nous y reviendrons dans la section 3, qui argumente en faveur d'une analyse de contenu systématique et rigoureuse.

Avant de conclure ce descriptif rapide de la pratique de certains chercheurs en finance et en comptabilité, force est de constater que leurs travaux « cliniques » se veulent typiquement comme *un premier pas* vers une théorie plus riche (cf. Baker et Wruck, 1989, p. 189). Dans ce contexte, l'étude de cas est utilisée pour déterminer l'explication la plus *plausible* (Healy et Palepu, 1995, p. 113) d'un phénomène réel et pour approfondir la *compréhension* de ses déterminants (Wruck, 1994, p. 158).

Après cette description succincte de la pratique des études de cas touchant le domaine de la comptabilité et du GE, il semble légitime de s'interroger sur l'apport potentiel d'une telle pratique à la connaissance en sciences de gestion. La section suivante tente une réponse à cette question.

2. Etudes de cas et processus scientifique

Nous avons signalé plus haut qu'un enjeu important de la recherche concernant la comptabilité financière est de mieux expliquer son interaction avec le système de GE au cours d'un *processus* évolutif⁵. Ainsi, il semble qu'une théorie permettant de comprendre pourquoi la pratique comptable *évolue* comme elle le fait nécessite une compréhension approfondie des organisations (Jensen, 1983, p. 319), dont le dispositif de gouvernance constitue une des dimensions. La théorie du GE, fondée en grande partie sur l'approche préconisée par Jensen (1983), acquiert un caractère dynamique avec l'intégration de travaux explicitement fondés sur la rationalité procédurale (cf. Charreaux, 1997, p. 493). Postuler la rationalité procédurale des acteurs signifie qu'on suppose leurs capacités cognitives limitées et que leurs représentations du monde évoluent par essai-erreur. Une telle approche reconnaît donc explicitement l'apprentissage adaptatif comme un mécanisme à part entière de l'évolution des organisations (Vromen, 1995, p. 116-119). En effet, l'apprentissage adaptatif influe sur la dynamique d'une organisation individuelle, alors que la sélection naturelle agit

au niveau de la population (Vromen, 1995, p. 107). La prise en compte de ces deux mécanismes simultanément est donc susceptible d'enrichir notre compréhension de la dynamique du processus évolutif propre aux organisations. Lorsqu'on tente d'expliquer un phénomène réel à l'aide d'une telle approche, on se trouve cependant confronté à un problème méthodologique important. A ce point, nous rejoignons, en effet, l'objectif principal de la présente section, qui est de situer l'apport potentiel des études de cas à la connaissance en sciences de gestion. L'approche évolutionniste s'intéresse, en fait, non seulement aux caractéristiques de plusieurs états d'équilibre, mais au déroulement du processus qui relie ces états entre eux. Ainsi, une telle approche dynamique, qui paraît très fructueuse pour la modélisation du changement des systèmes de GE, se détache clairement d'un raisonnement en termes de statique comparative⁶. Or, les outils méthodologiques traditionnels s'avèrent souvent insuffisants pour capter des phénomènes dynamiques tels que l'apprentissage adaptatif.

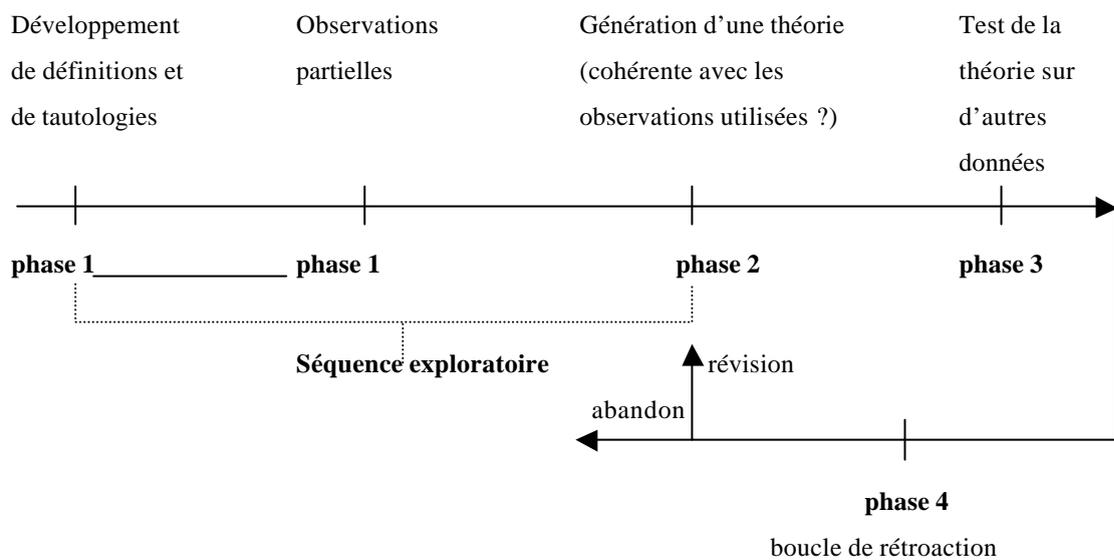
Comment peut-on alors espérer une confrontation de la théorie avec les faits ? En effet, « [d]ès lors qu'il s'agit de science, tous les énoncés humains *doivent* cesser de se valoir, et la mise à l'épreuve qui *doit* créer une différence entre eux implique la création d'une référence qu'ils désignent et qui *doit* être capable de faire la différence entre science et fiction » (Stengers, 1995, p. 151, italiques dans l'original). Ce qui distingue l'activité scientifique n'est donc pas de recourir à une seule et unique méthodologie, mais « d'*inventer* les pratiques qui rendront nos opinions vulnérables par rapport à quelque chose d'irréductible à une autre opinion » (Stengers, 1995, p. 151, nos italiques). Cette référence « irréductible à une autre opinion » est alors l'objet étudié, dont il s'agit de saisir l'essence. Dans ce contexte, la mise en récit apparaît comme un moyen privilégié pour capter empiriquement un processus dynamique complexe. En effet, selon Langley (1997, p. 39), des « données processuelles » sont « composées essentiellement de récits d'événements ». Par conséquent, il apparaît que les caractéristiques propres de l'approche évolutionniste désignent naturellement l'étude de cas

comme un dispositif empirique important. Grâce à ce dernier, il devient en effet possible d'observer directement certains des mécanismes à l'oeuvre dans le déroulement des événements et d'accéder plus ou moins directement aux *raisons* qui motivent les choix des acteurs⁷. Nous pouvons alors espérer mieux juger de *l'acceptabilité* de la théorie au sens que donne Boudon (1999, p. 349-385) à ce terme. Cet auteur considère que la validité d'une théorie ne dépend pas uniquement de la convergence de ses prédictions avec les faits réels, mais que l'explication de la nature du lien causal lui-même doit être plausible. Ce faisant, Boudon (1999, p. 357) se démarque explicitement de Friedman (1953), pour lequel seulement la première des deux conditions doit être remplie.

L'étude de cas permet ainsi l'illustration d'un processus complexe à l'aide d'un exemple particulier. Mais, dans cette dernière caractéristique réside également la principale limite de l'approche. C'est-à-dire qu'il est *a priori* impossible de conclure de l'observation d'un processus au niveau d'un cas unique à son applicabilité au sein d'une population plus large. En cela, l'étude de cas se distingue fondamentalement des méthodes statistiques, qui permettent de tester l'existence de régularités dans une population. Concernant le problème de la portée des résultats d'une étude de cas, Yin (1994, p. 10) nous fait ainsi observer que le niveau de généralité de ces résultats peut être augmenté en se référant explicitement à un débat théorique plus large. Yin (1994) parle alors d'une « généralisation analytique », qui ne doit pas être confondue avec la « généralisation statistique ». L'étude clinique *individuelle* permet donc d'examiner la plausibilité des propositions issues d'une théorie plus *globale*. Cette dernière concerne un champ d'application qui déborde des contingences particulières du cas étudié. La réplication ultérieure des résultats dans d'autres cas – potentiellement caractérisés par d'autres contingences – permet d'augmenter davantage la confiance en la validité de la théorie. Yin (1994, p. 31) désigne par « logique de réplication » cette méthode d'une mise en risque potentielle de la théorie. L'échec de l'effort de réplication est alors susceptible de conduire à la redéfinition du champ d'application d'une théorie.

Plus généralement, l'apport potentiel de l'étude de cas aux connaissances en gestion peut être apprécié en resituant cette méthode dans le processus scientifique dans son ensemble. Pour la représentation de ce dernier, nous nous référons à Jensen (1983, p. 330-331)⁸, que nous proposons de résumer dans la figure suivante.

Figure 1 : Notre lecture du processus scientifique selon Jensen (1983)



Ainsi, dans une première phase, des observations partielles et le développement d'un certain nombre de définitions et de tautologies sont supposés contribuer à la construction d'une théorie. Cette dernière prend forme lors de la phase 2, pendant laquelle il s'agit également de s'assurer que le cadre conceptuel ne présente pas d'incohérences grossières par rapport aux données qui ont servi à son élaboration. A ce niveau, nous pouvons parler d'un premier « filtre » de la plausibilité. Ce dernier a comme fonction de retenir seulement les explications *acceptables* avant tout développement ultérieur. Pendant la phase 3, de nouvelles données sont utilisées pour tester la théorie ainsi développée. Si le résultat de ces tests aboutit à une mise en question, la grille théorique est rejetée ou modifiée selon l'importance du décalage entre les propositions et les faits.

Le schéma résumé dans le paragraphe précédent indique alors que l'utilité des études de cas se situe potentiellement à plusieurs niveaux du processus scientifique. Ainsi, un cas peut-être purement exploratoire. Nous nous situons alors dans la phase 1, où l'observation des données d'un cas particulier concourt potentiellement à la construction d'une nouvelle théorie. Au delà de cette fonction purement exploratoire, l'étude clinique peut également intervenir au niveau de la phase 2, lorsqu'il s'agit de soumettre la grille théorique à un premier test pour assurer la plausibilité des propositions. Dans la troisième phase, enfin, en suivant la « logique de réplication », des cas supplémentaires peuvent servir d'instances de « mise en risque » de la théorie. Deux cas de figure sont alors théoriquement envisageables lorsque les faits contredisent la théorie. Soit les nouvelles études de cas révèlent des incohérences majeures de la grille théorique utilisée et posent ainsi un défi réel à sa validité, soit elles conduisent à une reformulation des conditions d'application de la théorie sans menacer cette dernière dans sa substance. Il s'agit là d'un processus récursif. La fonction de la méthode des cas dans ce processus dépend de la phase, à laquelle l'étude intervient. Il convient ainsi de souligner que, tout en assumant potentiellement une fonction scientifique importante, une seule étude de cas ne permet évidemment pas de parcourir une boucle du processus dans son intégralité. Cette tâche incombe à l'ensemble de la communauté scientifique et nécessite une multitude de papiers théoriques et/ou empiriques. Les éditeurs du *Journal of Financial Economics* (1989, p. 4) constatent alors que « [l]es avantages de la spécialisation impliquent que différents groupes de chercheurs ont tendance à se concentrer sur la théorie, sur des tests empiriques [quantitatifs] et sur des études cliniques. Ces trois groupes sont complémentaires les uns des autres. » (notre traduction).

3. Quels critères de qualité pour la démarche des cas ?

Une des richesses de la méthode des cas est la possibilité d'accéder à des données qualitatives, qui constituent souvent le seul moyen de confronter les hypothèses issues de la théorie du GE avec la réalité. Jensen (1983, p. 332) l'exprime dans les termes suivants : « un grand nombre de prédictions importantes issues de la recherche sur la théorie positive des organisations et la théorie positive de la comptabilité porteront sur les caractéristiques des relations contractuelles et, souvent, les meilleures *preuves*⁹ concernant ces propositions seront des *preuves* qualitatives et institutionnelles » (notre traduction). Malgré cette adéquation entre le champ théorique supposé et la nature des données accessibles grâce à une étude de cas, l'interprétation des résultats n'est cependant pas sans poser problème. En effet, à cause de l'inexistence d'une théorie comparable à celle de l'inférence statistique pour les données quantitatives, Jensen (1983, p. 332) met en garde contre le danger d'une mauvaise utilisation des observations. Le même article (cf. p. 333) conclut, cependant, qu'« il n'est pas sage d'ignorer des *preuves* institutionnelles importantes tout en consacrant beaucoup d'attention à des *preuves* quantitatives peu importantes, simplement parce que leurs dimensions sont plus familières » (notre traduction). Il convient, par ailleurs, de souligner le fait que le contenu parfois ambigu des données qualitatives n'implique nullement que tout progrès dans le sens du développement de standards d'analyse fiables soit impossible. Au contraire, l'éditorial du *Journal of Financial Economics* (1989, p. 5), inaugurant la rubrique des papiers « cliniques », se déclare confiant que la pratique fera émerger, au cours du temps, « les principes assurant l'intégrité et la fiabilité » (notre traduction).

Mais, l'observation de la pratique des chercheurs dans un champ disciplinaire donné – M. Jensen s'inscrit, en l'occurrence, dans le domaine de la finance organisationnelle et de la théorie positive de la comptabilité – n'est pas la seule source pour élaborer des standards de fiabilité. En effet, d'autres disciplines, comme la sociologie et la stratégie, ont une longue

expérience des études de cas et de l'analyse des données qualitatives. On trouve désormais, dans ces disciplines, un certain nombre de travaux méthodologiques, et nous pensons que les principes qu'ils formulent peuvent également guider le chercheur désireux d'utiliser la méthode des cas pour étudier le rôle de la comptabilité financière dans le système de GE. Dans ce qui suit, nous proposons de regrouper le résumé des principes essentiels selon trois thèmes. Il s'agit du *design* global de la recherche (3.1.), de la convergence des données avec les concepts testés (3.2.), ainsi que de l'analyse des données (3.3.).

3.1. Maintien de la *chaîne de preuves*

Pour assurer la validité et la fidélité des résultats, la méthode des cas ne dispose pas d'un ensemble de règles communément acceptées comme celles à la disposition du chercheur appliquant les méthodes quantitatives. Dès lors, l'argumentation explicite des raisons qui fondent les différents choix opérés pour l'étude de cas joue un rôle central. Elle confère, en effet, au lecteur critique les moyens d'un contrôle externe de la pertinence des conclusions. Ainsi, le fait de soumettre la démarche appliquée au regard critique de la communauté scientifique constitue un moyen de « mise en risque » au sens de Stengers (1995). Pour cette dernière, ce n'est pas le recours systématique à une seule méthode standardisée qui assure la scientificité d'une étude. Bien au contraire, il y a potentiellement pluralité des méthodes, et le critère de qualité identifié par Stengers (1995) consiste en l'effort *d'invention des moyens* de « mise en risque » de la fiction. Le chercheur doit donc être capable d'exposer clairement sa méthode – qu'elle soit le fruit de sa propre invention ou non – et de démontrer la manière de laquelle elle permet de distinguer entre une explication de la réalité et la pure fiction.

Dans le contexte d'une étude de cas, cette démonstration suit une logique proche de celle de l'enquête policière. En effet, d'une manière analogue à cette dernière, Yin (1994, p. 98) énonce la nécessité d'établir une « chaîne de preuves ». Cette dernière a comme but de

permettre à l'observateur externe de comprendre le lien entre les différentes étapes de l'étude, de la question de recherche initiale, en passant par la collecte et l'analyse des données, aux conclusions. C'est pourquoi il est utile d'explicitier rigoureusement le *design* (la conception) de la démarche appliquée. Ce *design* peut être défini comme « la séquence logique qui relie les données empiriques avec les questions de recherche initiales de l'étude et, enfin, avec ses conclusions » (Yin, 1994, p. 19, notre traduction). Il s'agit donc de proposer une solution argumentée à deux groupes de questions : (1) quels sont les sources de données et les types de mesures les plus pertinents par rapport à la problématique, et (2) quelle est la méthode d'analyse susceptible de permettre d'inférer des résultats pertinents ? Comme il n'existe pas de réponse simple et unique à ces deux questions, dont nous approfondissons les implications dans les sections 3.2. et 3.3., la conception de la démarche globale nécessite un soin extrême. Sa fonction scientifique est illustrée par la citation suivante.

« Notons que le *design* de recherche est beaucoup plus qu'un plan de travail. L'objectif principal du *design* est d'aider à éviter une situation, dans laquelle les données n'ont pas de lien avec les questions de recherche initiales. En ce sens, un *design* de recherche correspond à un problème *logique*, et non pas à un problème *logistique*. » (Yin, 1994, p. 20, notre traduction).

La description détaillée et rigoureuse de la démarche suivie pour élaborer l'étude de cas peut ainsi être considérée comme un des éléments constitutifs de la « chaîne de preuves ». Il ne s'agit cependant pas du seul. En effet, au niveau de chaque partie de l'étude, il est possible de prévoir des renvois. Dans ce contexte, de nombreuses citations des données originales lors de la rédaction des conclusions permettent, par exemple, d'ancrer ces dernières d'une manière convaincante dans les faits. Yin (1994, p. 95) propose, par ailleurs, la constitution d'une base de données pour chaque cas. Cette dernière permet de retrouver les données originales et de resituer ainsi les conclusions dans un contexte plus large.

Notons, enfin, qu'une « chaîne de preuves » explicite confère à d'autres chercheurs la possibilité de tenter une réplique des résultats. De cette façon, au delà de l'appréciation de la cohérence interne de l'étude, on crée les conditions d'un contrôle externe potentiel. Un tel

contrôle peut alors prendre plusieurs formes. Un tiers peut, en effet, chercher à juger la fidélité (reliability, Yin, 1994, p. 36-37) des résultats en réétudiant le même cas ou à répliquer les résultats dans d'autres cas en suivant la même démarche. La dernière approche vise alors à apprécier la validité externe (Yin, 1994, p. 35-36). Ainsi, la « logique de réplication » est un moyen d'augmenter la confiance en l'acceptabilité de la grille théorique testée.

3.2. L'incertitude des indices

Plus particulièrement, la conception de l'étude de cas pose des problèmes de sélection à plusieurs niveaux. Il s'agit, en effet, de faire des choix quant au(x) cas concret(s) à retenir et quant aux sources de données à privilégier pour l'analyse. Dans ce qui suit, nous allons successivement traiter de ces deux questions.

Lorsque, en face d'un phénomène réel à expliquer, l'effort de modélisation se porte vers une grille théorique complexe qui, par sa nature, laisse apparaître l'étude de cas comme une démarche empirique appropriée, encore faut-il désigner un cas susceptible d'illustrer la plausibilité des propositions. Autrement dit, contrairement à l'échantillonnage aléatoire des études statistiques, la sélection du cas obéit à des critères qui sont directement issus de l'approche théorique utilisée. Le cadre conceptuel joue ainsi un rôle important pour le *design* global de l'étude. Le fait du nombre relativement réduit de cas qu'il est possible d'étudier en profondeur justifie que le choix obéisse à des critères conceptuels et ne recherche pas obligatoirement la représentativité (Miles et Huberman, 1994, p. 29). Il apparaît, en effet, raisonnable de sélectionner d'abord les cas qui sont *a priori* susceptibles de permettre une observation directe et aisée des relations examinées au niveau de la grille théorique. Une stratégie pouvant augmenter la visibilité de ces relations consiste par exemple à choisir des cas extrêmes (Eisenhardt, 1989, p. 537). De la même manière, Yin (1994, p. 38) indique que le choix d'un cas « critique » est un bon moyen pour mettre une grille théorique à l'épreuve. Il

s'agit, en effet, d'un cas dont les spécificités recouvrent précisément les processus qui font l'objet des propositions. Ainsi, on tente d'apprécier si ces processus se déroulent effectivement de la façon attendue. Supposer une grille théorique qui se fonde sur l'interaction dynamique entre comptabilité financière et gouvernement des entreprises signifie alors que l'on repère des cas affichant des changements importants de leur politique comptable et de l'espace discrétionnaire du dirigeant. A ce niveau, il est possible de citer l'exemple de l'étude de Healy et Palepu (1995), qui s'intéresse aux causes et aux effets d'un changement de la politique comptable accompagné d'un changement significatif de la politique financière. Ce dernier contraint la marge de manoeuvre financière et est ainsi censé signaler aux investisseurs externes l'optimisme du dirigeant en sa capacité à honorer de telles contraintes. L'objectif de cette étude clinique est d'illustrer concrètement l'existence de problèmes informationnels. Le choix du cas est donc guidé par un cadre théorique supposé *a priori* et mettant en exergue le rôle des asymétries informationnelles. En choisissant ce cas, Healy et Palepu (1995, p. 112) espèrent, en effet, observer des éléments réels permettant de se prononcer sur la pertinence de différentes hypothèses théoriques (asymétries informationnelles, problèmes d'agence). Leur étude illustre, par conséquent, l'existence de critères théoriques (par opposition au choix aléatoire) qui président à la sélection d'un cas. Au delà de cet exemple particulier, il est possible d'imaginer d'autres configurations, *a priori* susceptibles de permettre l'observation du processus d'interaction entre GE et comptabilité financière. Nous pensons, par exemple, à des cas connaissant des changements comptables importants dans le contexte d'une privatisation (France Télécom), dans le cadre d'une cotation à l'étranger (Daimler Benz) ou dans celui d'une faillite suivie d'un processus de restructurations (Philipp Holzmann¹⁰), etc..

Le deuxième choix à opérer pour le *design* de l'étude de cas est celui des sources de données à privilégier. Comme précédemment, le principal critère est théorique. Dans ce contexte, le cadre conceptuel et les propositions qui en sont issues remplissent une fonction

essentielle. En effet, ces propositions constituent un guide pour la collecte des données. Elles permettent de réduire la multitude d'informations *a priori* disponibles, afin de fixer l'attention sur les seules relations pertinentes. Une fois que ces dernières ont été identifiées, il est cependant important d'obtenir toutes les données disponibles qui s'y réfèrent, et cela de la manière la plus complète possible. Il s'agit ainsi de trouver un équilibre entre sélection et exhaustivité. Cet équilibre est déterminé par la grille théorique. Autrement dit, bien qu'il faille réduire l'ensemble des informations afin d'éviter de s'écarter de la problématique de recherche, la rigueur intellectuelle exige un effort important pour restituer fidèlement tous les éléments susceptibles de confirmer ou de mettre en risque le cadre théorique. Yin (1994, p. 10) l'exprime dans les termes suivants. « Tout chercheur utilisant les études de cas doit fournir un travail important en vue d'une restitution fidèle de l'ensemble des observations pertinentes » (notre traduction). Dans ce contexte, les informations sont uniquement recherchées par rapport à une grille de lecture. C'est, en effet, cette dernière qui confère à une information particulière le statut d'une « preuve » (*evidence*¹¹). On remarquera l'analogie avec l'enquête policière. L'enquêteur découvre un indice, car il a une certaine idée en tête. D'une certaine façon, la théorie permet la découverte du « fait »¹².

La nature souvent qualitative d'un grand nombre d'informations se référant à un cas particulier pose, cependant, le problème de l'incertitude des indices. Autrement dit, comment peut-on être certain, qu'une déclaration du dirigeant par rapport aux causes d'un changement de la politique comptable, par exemple, permet d'apprécier correctement le contenu concret d'un concept théorique comme celui d'une contrainte de la latitude managériale? Un palliatif contre cette incertitude des indices est la triangulation. Elle est rendue possible grâce à l'utilisation de multiples sources de données et contribue à la qualité de l'étude. Il s'agit, en effet, d'une instance de contrôle permettant d'augmenter la validité de la « mesure » des concepts (*construct validity*, cf. Yin, 1994, p. 92, voir aussi Eisenhardt, 1989, p. 538). Dans ce contexte, la convergence des analyses de plusieurs sources vers un même résultat renforce la

crédibilité des conclusions. Par rapport à l'étude du rôle de la comptabilité, nous pouvons constater que les quatre études citées dans la première section satisfont à l'exigence de triangulation (cf. tableau 1). Ainsi, parmi les sources typiquement interrogées, on trouve les suivantes : des entretiens avec divers partenaires de la firme, les rapports annuels, des articles de la presse financière, des rapports d'analystes financiers et différents documents internes. Lorsqu'on a ainsi déterminé l'origine et le type des données, la prochaine étape du *design* de l'étude de cas est celle de la définition des modalités d'analyse. Dans ce contexte, l'analyse des données qualitatives exige un certain nombre de précisions, afin d'être potentiellement soumise au contrôle critique par d'autres chercheurs, comme nous le montrons dans la section suivante.

3.3. Les exigences particulières de l'analyse des données qualitatives

La recherche empirique concernant la théorie positive de la comptabilité peut s'appuyer sur un certain nombre de données quantitatives issues des états financiers et des informations boursières. Les méthodes d'analyse concernant ce type de données, inspirées en partie par la recherche en finance, ont été abondamment documentées. Contrairement à cette pratique, les exemples de la première section illustrent que l'analyse de contenu des données qualitatives n'a pas connu le même approfondissement de la part des chercheurs s'intéressant aux interactions entre comptabilité, finance et contrôle du dirigeant. Dans beaucoup de cas, le récit de l'étude justifie un certain nombre de conclusions théoriques, sans que le lecteur sache précisément quels critères ont présidés à l'interprétation des textes. Une démarche d'analyse systématique, qui puisse être explicitée, nous semble cependant indispensable pour soumettre le travail au regard critique d'autres chercheurs. Par ailleurs, une réplique ultérieure des résultats sur d'autres cas se trouve potentiellement facilitée par une méthode d'analyse rigoureuse rendue explicite. Ainsi, des outils d'analyse de contenu ont été proposés dans

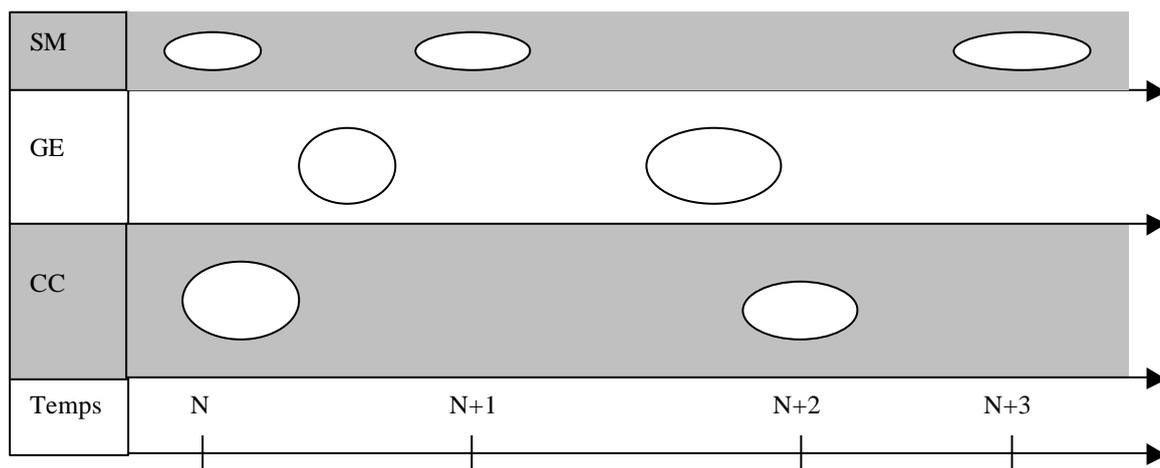
d'autres disciplines. Miles et Huberman (1994) insistent sur l'utilité du développement d'un schéma de codification, permettant d'identifier les passages pertinents d'un texte par des codes thématiques. Ces derniers se réfèrent aux dimensions (théoriques) de la problématique de l'étude. Ils peuvent être plus ou moins précis selon l'objectif de l'étude et l'état d'avancement des connaissances dans le domaine de recherche. Si l'étude de cas a comme objectif le test de l'acceptabilité d'une grille théorique (phases 2 et 3 de la figure 1), cette dernière permettra de développer aisément un lexique des thèmes centraux. Ces thèmes sont alors à la base des codes utilisés pour la codification des données qualitatives. Au sujet d'une grille théorique reliant la comptabilité financière aux évolutions du gouvernement des entreprises, il est, par exemple, possible d'imaginer un schéma de codification simple, qui prendrait la forme suivante : GE (gouvernement des entreprises, code attribué aux passages de texte se référant aux contraintes pesant sur le dirigeant), CC (choix comptables, code attribué à toute référence aux décisions concernant la comptabilité), SM (schéma mental, code attribué à toute information sur les construits mentaux qui reflètent les raisons des acteurs). Il est évident que ce schéma n'est pas le seul imaginable. *A priori*, on ne peut pas non plus exclure que le schéma initialement défini par le chercheur évolue au cours du processus d'approfondissement de la connaissance des données. L'important est de rendre compte, explicitement, de la grille de codification finalement retenue.

L'utilité d'une telle analyse de contenu est de focaliser l'attention du chercheur sur les seuls aspects pertinents par rapport à la problématique de recherche. Pour compléter la « chaîne de preuves », des résumés des passages de texte (avec leurs références) et les codes correspondants peuvent être retranscrits dans des tableaux pour constituer une véritable base de données qualitatives. Malheureusement, il est difficile d'annexer cette dernière à un article, car son contenu est souvent volumineux. Il s'agit là d'une limite physique imposée à l'accès direct d'un tiers pour valider potentiellement la démarche. Il devrait, cependant, être possible

de conserver la base de données sous une forme organisée, afin de la rendre accessible sur demande.

En complément de la codification, il est possible de recourir à d'autres techniques d'aide à l'interprétation. Ainsi, Miles et Huberman (1994) encouragent l'utilisation d'une représentation matricielle des données, qui est censée permettre la mise en évidence des liens de causalité entre les différentes dimensions étudiées. Langley (1997, p. 44-46) propose une méthode graphique particulière, permettant de tenir compte du caractère processuel d'un cas. Selon cette méthode, on rapporte les données « critiques » du cas dans un graphique représentant les principales dimensions étudiées sur un axe temporel. La figure 2 est un exemple du type de graphique pouvant servir à l'analyse processuelle des relations entre gouvernance et comptabilité. Les ellipses symbolisent l'occurrence d'événements ayant été identifiés comme centraux lors de l'analyse de contenu d'un cas particulier. Elles sont à remplir avec le texte correspondant.

Figure 2 : Exemple d'un schéma d'analyse processuelle



Notons, toutefois, qu'un tel schéma n'est pas le résultat final de la recherche, mais marque seulement une étape intermédiaire dans l'interprétation des données. Il sert à faciliter la rédaction des conclusions de l'étude de cas ultérieurement. Son avantage est d'avoir un

certain pouvoir structurant sur la lecture d'un processus qui peu s'avérer fort complexe. Le but de l'utilisation d'un tel instrument est alors la mise en relation des données empiriques « brutes » avec la grille théorique. En effet, selon Langley (1997, p. 44), les analyses graphiques « permettent de présenter beaucoup d'informations dans un espace restreint et [...] sont des outils puissants pour le développement et la vérification de conceptualisations théoriques parcimonieuses ».

Les développements précédents soulignent l'importance de concevoir diverses instances de contrôle. Résumons les critères de la fiabilité et de la validité d'une étude de cas. En effet, nous avons vu que le *design* de la démarche globale contribue à une conception systématique (et logique) des liens entre les différentes étapes. Le fait de systématiser ainsi le travail rend les choix transparents pour l'observateur externe. Dans ce contexte, la sélection des cas doit être argumentée par rapport aux besoins du cadre conceptuel. Une fois les cas pertinents retenus, la collecte des données obéit à un souci de triangulation des sources. L'analyse systématique de l'ensemble des informations ainsi recueillies, à l'aide d'un schéma de codification, permettra d'extraire uniquement les données pertinentes. Leur documentation grâce à une base de données formalisée augmente les possibilités d'un contrôle externe. Enfin, une « chaîne de preuves » doit permettre de tracer, à travers toutes les étapes de l'étude, le lien entre les données initiales et les conclusions.

Conclusion

Dans cet article, nous avons mis en évidence l'intérêt d'utiliser les études de cas comme une approche empirique particulièrement adaptée à l'analyse des relations entre gouvernement des entreprises et comptabilité financière, lorsque le référentiel théorique retenu est un cadre interactionniste fondé sur une logique d'acteurs. En effet, si le chercheur s'intéresse au rôle de la comptabilité financière dans le champ d'interaction entre la stratégie

du dirigeant et les contraintes de la gouvernance, une méthodologie incapable d'approfondir les relations complexes et dynamiques entre des variables, dont certaines sont par nature qualitatives, rencontre des limites sérieuses. L'étude de cas connaît, cependant, ses propres limites, et cela plus particulièrement par rapport à la représentativité des résultats. Ainsi, si la généralisation est possible, elle s'opère uniquement par rapport à une théorie et non pas par rapport à une population. Il est alors possible de parler d'une généralisation « analytique » par opposition à la généralisation statistique. Ceci est une des raisons, pour lesquelles nous pensons que l'étude de cas ne doit pas systématiquement être privilégiée par rapport à d'autres méthodes. En ce sens les différentes méthodologies apparaissent plutôt comme complémentaires. Le choix d'une méthode concrète ne doit donc pas être dicté par la préférence pour un certain outil d'analyse, mais obéit idéalement aux exigences propres à la problématique de recherche. Dans cet article, nous avons montré pour quel type de questionnement en matière de comptabilité financière l'étude de cas s'avère particulièrement adaptée. Comme dispositif empirique, elle est capable de remplir une fonction importante au sein du processus scientifique. Dans ce but, la conception d'un certain nombre d'instances de contrôle permet d'augmenter la crédibilité des résultats. Dans ce contexte, le fait d'explicitier rigoureusement la démarche suivie soutient le regard critique de la part d'autres chercheurs. Ceci est alors susceptible de créer les conditions favorables à des répliques ultérieures et, de ce fait, à un renforcement du statut des conclusions.

Bibliographie

BAKER G. et WRUCK K. (1989), « Organizational Changes and Value Creation in Leveraged Buyouts : The Case of The O. M. Scott & Sons Company », *Journal of Financial Economics*, 25, pp. 163-190.

BOUDON R. (1995), *Le juste et le vrai*, Fayard.

- BOUDON R. (1999), *Le sens des valeurs*, PUF/Quadrige.
- CHARREAUX G. (1997), « Le statut du dirigeant dans la recherche sur le gouvernement des entreprises », in CHARREAUX G., éd., *Le gouvernement des entreprises*, Economica.
- CHARREAUX G. (1999), « La théorie positive de l'agence : lecture et relectures ... », in KOENIG G., éd., *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise du XXI^e siècle*, Economica.
- CHARREAUX G. (2000), « Gouvernement d'entreprise et comptabilité », in COLASSE B., éd., *Encyclopédie de la comptabilité*, Economica, à paraître.
- EISENHARDT K. (1989), « Building Theories from Case Study Research », *Academy of Management Review*, vol. 14, no. 4, pp. 532-550.
- FRIEDMAN M. (1953), « The Methodology of Positive Economics », in FRIEDMAN M., *Essays in Positive Economics*, University of Chicago Press.
- GILSON S. (1999), « Do Financial Analysts Help Resolve Information Problems ? Some Contrarian Evidence from the Restructuring of United Airlines », papier de recherche présenté lors de la *Harvard Business School Conference on Complementary Research Methodologies : The Interplay of Theoretical, Empirical and Field-Based Research in Finance*, juillet 7-9, Boston MA.
- HEALY P. et PALEPU K. (1995), « The Challenges of Investor Communication : The Case of CUC International, Inc. », *Journal of Financial Economics*, 38, pp. 111-140.
- JENSEN M. (1983), « Organization Theory and Methodology », *Accounting Review*, vol. 58, no. 2, pp. 319-339.
- JENSEN M., FAMA E., LONG J., RUBACK R., SCHWERT G. W., SMITH C., WARNER J. (1989), « Editorial: Clinical Papers and Their Role in the Development of Financial Economics », *Journal of Financial Economics*, 24, pp. 3-6.
- JENSEN M. et MECKLING W. (1992), « Specific and General Knowledge, and Organizational Structure », in WERIN L. et WIJKANDER H., éd., *Contract Economics*, Blackwell, pp. 251-274.

- JENSEN M. et MECKLING W. (1994), « The Nature of Man », *Journal of Applied Corporate Finance*, été, 38 p..
- LANGLEY A. (1997), « L'étude des processus stratégiques : défis conceptuels et analytiques », *Management International*, vol. 2, no. 1, pp. 37-50.
- LES ECHOS (09.12.1999), « Philipp Holzmann : le conseil de surveillance pourrait invalider les bilans de 1996 à 1998 », p. 16.
- MILES M. et HUBERMAN A. M. (1994), *Qualitative Data Analysis*, 2ème édition, SAGE.
- POCHET C. (1998), « Inefficacité des mécanismes de contrôle managérial : le rôle de l'information comptable dans le gouvernement de l'entreprise », *Comptabilité Contrôle Audit*, vol. 2, tome 4, pp. 71-88.
- POPPER K. (1972), « Wissenschaftslehre in entwicklungstheoretischer und in logischer Sicht », conférence radiophonique pour le NDR, 7 mars 1972, éditée in POPPER K. (1994), *Alles Leben ist Problemlösen*, Piper, 8ème édition, 1996, pp. 15-45.
- STENGERS I. (1995), *L'invention des sciences modernes*, Champs Flammarion.
- VROMEN J. (1995), *Economic Evolution : An Enquiry into the Foundations of New Institutional Economics*, Routledge.
- WRUCK K. (1994), « Financial Policy, Internal Control, and Performance : Sealed Air Corporation's Leveraged Special Dividend », *Journal of Financial Economics*, 36, pp. 157-192.
- YIN R. (1994), *Case Study Research : Design and Methods*, 2ème édition, SAGE.

¹ Charreaux (2000) justifie l'intérêt de la théorie du GE pour expliquer les choix comptables de la manière suivante. « [L]a production d'information financière et sa diffusion influencent le processus de création et de répartition de la valeur en intervenant dans la formation des contrats et les transactions. Cette représentation de la comptabilité, fondée sur l'efficacité organisationnelle, incite à établir un lien direct entre la théorie de la comptabilité et la théorie de la gouvernance des entreprises. »

² Ce décompte concerne les numéros suivants : vol. 23, no. 1 (juin 1989) à vol. 54, no. 1 (octobre 1999).

³ Citons, notamment, les théories de l'agence, des coûts de transaction et de l'enracinement.

⁴ Notons, toutefois, que Wruck (1994, p. 179) structure explicitement son analyse selon le cadre conceptuel de Jensen et Meckling (1992).

⁵ Il nous semble utile de préciser que l'approche évolutionniste n'est, *a priori*, pas la seule pour aborder les questions qui concernent la comptabilité financière et le GE. En effet, tout dépend de la question de recherche posée, et la statique comparative est potentiellement suffisante pour expliquer certains phénomènes d'une manière satisfaisante. L'intérêt particulier que nous portons à l'approche évolutionniste est alors à relier à l'objectif de la présente section, qui est d'indiquer les situations, dans lesquelles l'utilisation de la méthode des cas est particulièrement pertinente. Par conséquent, *si* il s'avère qu'une théorie dynamique est celle qui semble le mieux expliquer le phénomène (réel) étudié, alors la méthode des cas doit être sérieusement envisagée pour mener le travail empirique.

⁶ Il convient de noter que Charreaux (1999) établit clairement la compatibilité des concepts centraux de la théorie de l'agence avec une représentation évolutionniste dynamique. Ainsi, l'approche de l'agence se fonde sur la « tautologie centrale » de « la sélection des formes organisationnelles les plus adaptées » (Charreaux, 1999, p. 101 ; voir également Jensen, 1983, p. 331), sans prétendre qu'il soit possible à l'acteur humain de connaître *ex ante* les meilleures solutions. La théorie de l'agence pose, au contraire, une hypothèse très explicite concernant les limites cognitives des acteurs ainsi que de leur capacité à apprendre (Jensen et Meckling, 1994). Il en résulte un *processus*, à l'intérieur duquel l'émergence des formes organisationnelles, leur sélection et leur adaptation interagissent (Charreaux, 1999, p. 107-115). Or, c'est le fait que la sélection des formes efficaces au second degré ne soit pas instantanée, mais s'opère dans le temps, qui affaiblit considérablement le pouvoir explicatif des modèles de statique comparative et renforce, en même temps, l'intérêt que nous portons à la compréhension du *processus* évolutif *lui-même*.

⁷ Au sujet de ces raisons et de leur rôle dans l'explication de l'évolution des croyances des acteurs, le lecteur intéressé peut se référer à Boudon (1995, 1999). Dans ce contexte, il convient de noter que les raisons ne sont pas toutes directement observables. Ainsi, une théorie scientifique inclut potentiellement des propositions qui ne sont pas directement testables (cf. Boudon, 1999, p. 357). Malgré l'impossibilité, dans certains cas, d'une observation directe, l'étude clinique possède cependant l'avantage de conférer au chercheur la possibilité de reconstruire le système de raisons sous-jacent.

⁸ Notons que la réflexion de Jensen (1983) est très proche de celle de Popper. Ce dernier propose également une représentation du processus scientifique selon quatre phases (voir, par exemple, Popper, 1972/1996, p. 32). Notre référence explicite à Jensen (1983) est motivée par l'intérêt explicite que porte cet auteur au développement d'une théorie concernant directement les choix comptables.

⁹ Comme dans le cas d'une enquête policière, il est possible de traduire par *preuves* le terme anglais *evidence*.

¹⁰ La citation suivante (Les Echos, 09 déc. 1999) illustre l'intérêt de ce cas pour apprécier le rôle de la comptabilité dans le GE. « Le conseil de surveillance du groupe de BTP Philipp Holzmann pourrait décider ce matin de déclarer nuls les bilans de 1996 à 1998, a indiqué son président du directoire, Heinrich Binder, au magazine 'Wirtschaftswoche' ».

¹¹ Yin (1994) utilise fréquemment le terme *evidence*. Dans la citation précédente, nous avons choisi de le traduire par observations *pertinentes*. Ceci se justifie par le fait que la pertinence n'existe que par rapport à une grille théorique.

¹² Nous remercions Gérard Charreaux pour cette remarque ainsi que pour l'exemple de l'enquête policière.